GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

(APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN LE 20 DÉCEMBRE 2019 – MISE À JOUR N°8 DU 5 MARS 2026)

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Pour accéder aux différents documents, cliquez sur le nom du document.

- A- Plan de zonage
- B1- Plan des risques naturels
- B2- Plan des risques anthropiques
- B3- Plan de prévention des pollutions
- C1- Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale
- C2- Atlas de la mixité sociale
- D1- Atlas des formes urbaines : Implantations et emprises
- D2- Atlas des formes urbaines : Hauteurs
- E- Atlas des périmètres d'intensification urbaine
- F1- Plan de l'OAP Paysage et Biodiversité
- F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 1
- F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 2
- F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 3
- F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 4
- F3- Plan de l'OAP Bioclimatique
- G1- Atlas des OAP et secteurs de projet
- G2- Secteurs de plan masse
- H- Atlas du stationnement
- J- Atlas des emplacements réservés- Vol 1
- J- Atlas des emplacements réservés- Vol 2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal